

Fédération Artisans du Monde**LEGISLATION SUR LE COMMERCE ÉQUITABLE**

Le 3 août dernier a été promulguée une loi sur les Petites et Moyennes Entreprises. Celle-ci intègre un amendement relatif au commerce équitable. La loi prévoit la création d'une Commission Nationale du Commerce Équitable (CNCE) chargée de reconnaître des personnes physiques ou morales qui veillent au respect des critères du commerce équitable. Un décret d'application est en cours de préparation et le gouvernement a annoncé qu'il souhaitait le publier en octobre.

La fédération Artisans du Monde a pris connaissance avec intérêt de la loi qui pourrait contribuer à reconnaître officiellement les pratiques du commerce équitable et à protéger les producteurs et les consommateurs d'utilisation abusive du concept.

La fédération Artisans du Monde considère cependant que les dimensions Sud-Sud et Nord-Nord du commerce équitable, non mentionnées dans la loi, ne doivent pas être oubliées. Par ailleurs, elle considère que la dimension commerciale du commerce équitable, à laquelle fait explicitement référence la loi, ne doit pas faire perdre de vue les autres dimensions du commerce équitable : accompagnement des organisations de producteurs, sensibilisation des citoyens, plaidoyer pour des changements des règles et des pratiques du commerce international conventionnel.

La fédération Artisans du Monde considère que le décret doit permettre de clarifier un certain nombre de points :

- la CNCE doit être composée de représentants des pouvoirs publics, des organisations de commerce équitable agréées (OCE, organisations dont la mission fondamentale est le commerce équitable), des syndicats paysans et de salariés, des ONG de solidarité internationale et des associations de consommateurs. Les entreprises privées autres que OCE n'ont pas de place dans cette commission
- le décret doit être cohérent avec la loi. Celle-ci prévoit que la CNCE reconnaisse non pas des opérateurs, mais des entités qui "veillent au respect" des critères du commerce équitable. La CNCE devrait en conséquence reconnaître :
 - . soit de préférence des structures tierces chargées de mettre en œuvre des systèmes de garantie et auxquelles sont affiliées les OCE ;
 - . soit directement des OCE.
- la définition du commerce équitable et des organisations de commerce équitable doit tenir compte du travail en cours actuellement à l'AFNOR ;
- les critères reconnus par les fédérations internationales et européennes de commerce équitable doivent être intégrés : reconnaissance des différentes dimensions du commerce équitable, de la

AUTRES ÉCHANGES, AUTRE MONDE**Fédération Artisans du Monde**

53 boulevard de Strasbourg – 75010 Paris

Tél. 01 56 03 93 50 - Fax. 01 47 70 96 35

E-mail : info@artisansdumonde.orgSite : www.artisansdumonde.org

Siret : 32690143600088

Membre de :

- la PFCE (Plate-forme Française pour le Commerce Équitable)
 - le CRID (Centre de Recherche et d'Information pour le Développement)
 - Coordination Sud
 - MES (Mouvement pour l'Économie Solidaire)
 - ATTAC (Membre fondateur)
 - l'IFAT (International Fair Trade Association)
 - NEWS! (the Network of the European World Shops)
 - le collectif De l'éthique sur l'étiquette
 - la PFADS (plate-forme des agricultures durables et solidaires)
- Agrément d'association complémentaire de l'enseignement public
Agrément d'association d'éducation populaire et de jeunesse



place des organisations de producteurs (OP), des prix et standards minimums, du rôle de garants de la démarche de commerce équitable joué par les OCE ;

- la rédaction des critères que doivent remplir les structures tierces mettant en œuvre des systèmes de garantie doit faire l'objet d'un débat par les professionnels issus des structures de ce type existant actuellement, et notamment celles oeuvrant au niveau international.

- **La Fédération Artisans du Monde demande en conséquence que soit menée une véritable concertation avec :**

- **les acteurs du commerce équitable,**
- **leur structure représentative au niveau français, la Plate Forme pour le Commerce Equitable (PFCE),**
- **les fédérations européennes et internationales du commerce équitable rassemblées au sein de FINE.**

Contact : Charlotte Dudignac - c.dudignac@artisansdumonde.org - 01 56 03 93 53